

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

15 Juillet 1876.

Bulletin politique.

L'ENTREVUE DE REICHSTADT.

D'après ce que racontent de l'entrevue de Reichstadt des journaux plus ou moins officieux, le comte Andrassy aurait amené la Russie à reconnaître que le gouvernement impérial autrichien ne pouvait permettre l'agrandissement de la Serbie. Par suite, on se serait arrêté de part et d'autre à la résolution d'observer rigoureusement une attitude expectante, avec promesse de n'intervenir, en cas d'un triomphe complet des Turcs, que pour garantir aux insurgés de l'Herzégovine, comme aux Monténégrins et aux Serbes, le statu quo antérieur à la guerre.

En réalité, ce sont là des conjectures, et il faut dire que la vraisemblance leur est contraire. Difficilement, en effet, l'on peut admettre qu'après avoir été, sinon ouvertement, du moins secrètement poussés par la Russie, les provinces en guerre contre la Turquie ne doivent s'attendre, de la part des Russes, à aucun autre appui.

Ce n'est pas sans dessein que la Russie a préparé les événements, et si la résolution soudaine de l'Angleterre a pu la contraindre à paraître, pour un temps, se désintéresser de la lutte, on peut croire que c'est pour elle un raisonnement plus y être attentive. Aussi bien ne sait-on pas que, de son côté, l'Angleterre y est engagée très-ouvertement ? Son intervention pécuniaire en faveur des Turcs n'est plus un mystère pour personne ; c'est grâce à elle, on n'en peut douter, que les troupes ottomanes ont pu, si vite, être mises en mouvement, et l'opinion, à cet égard, va si loin, qu'on a pu parler de la flotte commandée par l'amiral Drummond comme étant aux ordres de la Sublime-Porte.

Ce bruit, sans doute, est une exagération manifeste, mais il est un indice, et l'on ne doit pas s'étonner que de l'autre côté du détroit l'on en soit ému. Entre autres choses, c'est ce qui peut expliquer la démarche annoncée pour demain en Angleterre et provoquée par les grands négociants de la Cité. Demain donc ils enverront à lord Derby une députation chargée de lui exposer les motifs qui leur paraissent commander à l'Angleterre une attitude absolument neutre dans les affaires d'Orient.

Malheureusement pour les intérêts que représentent les manifestants, cette démarche vient un peu tard, car la politique du cabinet anglais est engagée depuis longtemps de façon à ne pas lui permettre une marche en arrière si prompte et si radicale. Dès l'achat des actions du canal de Suez, il était facile de prévoir que l'Angleterre entrerait activement dans les préliminaires qui devaient amener le présent état de choses, et nous l'avons dit alors. En dépit de toute la réserve qu'elle voudrait y mettre, il lui serait difficile désormais de séparer sa cause de celle des Turcs épousée par elle si chaudement.

Mais qui ne voit aussi que, dans cette prévision, la Russie ne peut tenir le rôle auquel on suppose gratuitement qu'elle veut se réduire après l'entrevue de Reichstadt ? Au fond, la bataille est moins entre les Turcs et les Serbes qu'entre l'influence an-

glaise et l'influence russe en Orient, et il faut ajouter que si le champ de bataille, en apparence est à Constantinople, en réalité il est dans les Indes. C'est pourquoi l'on est fondé à croire que lord Derby, sans vouloir décourager la députation qu'il recevra demain, ne saurait non plus lui donner grand espoir. Il serait téméraire, à coup sûr, d'affirmer sans hésitation qu'une guerre générale doit nécessairement sortir de la lutte actuelle ; mais ce qu'on ne saurait contester, c'est que la paix de l'Europe soit sérieusement en danger. Pour la maintenir, nous comptons peu sur la seule habileté du comte Andrassy.

AUGUSTE ROUSSEL.

Chronique générale.

Avant-hier a eu lieu, à la Chambre des députés, la discussion des conclusions du rapport de la commission chargée de procéder à une enquête sur l'élection de M. le comte de Mun dans l'arrondissement de Pontivy.

La commission concluait à l'invalidation de l'élection.

M. le comte de Mun a pris la défense de ses électeurs et du clergé breton contre les affirmations de la commission d'enquête.

On peut s'étonner, a-t-il dit, que la commission ait cru devoir ouvrir un débat solennel sur le principe de l'intervention du clergé dans les élections, alors qu'il s'agissait seulement du fait accidentel d'une intervention accomplie dans des conditions déterminées.

Une question aussi grave que celle des rapports de l'Eglise et de l'Etat ne peut être introduite par le petit côté.

Ce qui est soumis à la Chambre, c'est la question de savoir si l'intervention du clergé s'est effectuée dans des conditions de nature à vicier l'élection.

L'intervention administrative n'est alléguée qu'à titre secondaire, et les faits signalés sont ou dénués de preuves, ou sans importance ; plusieurs sont même formellement démentis.

L'influence des grands propriétaires ne s'est pas davantage exercée dans des conditions répréhensibles.

On produit une lettre de l'un d'eux à ses fermiers, mais le tribunal de Pontivy n'a pas jugé qu'il y ait eu lieu de poursuivre, et d'ailleurs cette lettre n'a eu aucun effet ; les autres faits de ce genre qui sont allégués ne sont appuyés sur aucune preuve sérieuse.

Les manœuvres de la dernière heure consistent d'abord dans la nouvelle du désistement de M. l'abbé Cadoret, nouvelle donnée par le journal le *Gaulois* et répandue dans trois communes seulement.

Dans ces trois communes, c'est M. l'abbé Cadoret qui a obtenu la majorité ; il n'y a pas eu de manœuvre et l'effet de la nouvelle a été nul sur le résultat de l'élection.

L'orateur, s'occupant de l'intervention du clergé, dit qu'il se maintiendra sur le terrain des faits. On accuse le clergé breton d'avoir manqué à ses devoirs, d'avoir transformé la chaire en tribune, d'avoir proféré des menaces et des injures, d'avoir enfin menacé les fidèles du refus des sacrements.

Il ne peut y avoir qu'une opinion sur ce point : si ces reproches sont justifiés, le clergé est coupable. L'orateur espère démontrer qu'ils ne sont pas justifiés.

La lettre de l'évêque de Vannes et celles de quelques hauts personnages du clergé ne paraissent pas avoir produit un grand effet sur les électeurs, puisqu'on ne trouve aucune trace dans les dépositions reçues à l'enquête.

La lettre de l'évêque de Vannes a paru quatre jours avant l'élection, ce qui limite beaucoup son action probable. Ce n'est pas par cette lettre que l'évêque de Vannes s'est adressé à son clergé ; il lui avait précédemment envoyé des instructions qui lui recommandaient la plus grande réserve, et qui ne désignaient aucun candidat.

Pour expliquer la lettre de l'évêque, il suffira de rappeler qu'un des candidats était un prêtre, et qu'il était nécessaire, pour le chef du service, de rétablir la vérité de la situation. L'intervention de l'aumônier en chef de la marine et du curé de Lorient se justifie par le même motif, elle n'a rien d'illégitime.

L'orateur a discuté les faits relatifs à l'intervention du clergé local, et en a contesté ou la vérité, ou l'importance ; la plupart des propos et des actes qui ont été reprochés aux curés sont formellement démentis par ces derniers ou par de nombreux électeurs.

La commission a été surprise par des témoignages qu'elle ne connaissait pas, dont elle n'a pas eu le temps de contrôler le caractère et les dépositions.

Les plus graves des faits reprochés au clergé ont trait à de prétendus refus de sacrement. Il est regrettable qu'ils aient été avancés sans preuves sérieuses, car ils portent l'atteinte la plus sensible à l'honneur du clergé. Comme les précédents, ils sont démentis par ceux-mêmes qui auraient été victimes de cet abus.

Une des dépositions relevées par la commission porte que l'absolution a été refusée à des femmes dont les maris avaient voté pour M. de Mun.

Comment peut-on faire la preuve de cette accusation dans laquelle le principal accusé ne peut être entendu, et ne pourrait se défendre sans violer le plus sacré de ses devoirs ?

En résumé, le clergé n'a commis aucun des faits blâmables qui lui sont reprochés ; il a seulement montré pour l'orateur une vive sympathie.

La Chambre appréciera si cette sympathie était légitime ; elle se rappellera qu'un des candidats était un prêtre et que, s'il y a eu une mauvaise pression cléricale, c'est de ce côté qu'elle est venue.

Elle comprendra que le clergé breton ait tenu à montrer aux électeurs de quel côté flottait le véritable drapeau de la France catholique.

INVALIDATION DE L'ÉLECTION DE M. DE MUN.

La majorité républicaine de la Chambre vient d'ajouter une iniquité à celles dont elle s'était précédemment rendue coupable.

Obéissant à ses rancunes anti-religieuses, à ses haines anti-catholiques, elle a adopté jeudi, par 297 voix contre 174, les conclusions de la commission d'enquête tendant à l'invalidation de l'élection de Pontivy.

Elle n'ignorait pas cependant que cette invalidation ne pouvait profiter à la candida-

ture républicaine de M. Le Maguet ; mais il lui plaisait de soulever un petit scandale d'impiété et de condamner la cause catholique en la personne d'un de ses plus nobles représentants. On ne pouvait douter de ce résultat.

La défense de M. le comte de Mun a été digne de la réputation de l'orateur, de son talent, de son caractère et de la cause qu'il était appelé à soutenir. Sa plaidoirie est un chef-d'œuvre du genre. Dédaignant les subtilités de la rhétorique, les emportements de la tribune, les grands effets de gestes et de paroles, tous ces artifices oratoires qui la plupart du temps n'ont pour but que de dissimuler la faiblesse d'une thèse sous les faux brillants d'un discours, il a, dans un langage digne, simple, net et précis, il a, avec une grande vigueur de dialectique, ruiné de fond en comble l'argumentation de ses adversaires. Il a pris une à une toutes les charges de l'enquête, opposant des preuves aux affirmations, dénonçant les erreurs du réquisitoire, combattant pour ainsi dire pied à pied les différentes allégations du rapport de la commission. Et, de l'échafaudage de l'accusation, il n'a rien laissé debout, rien, absolument rien.

M. Turquet avait produit des témoignages, M. de Mun leur a opposé d'autres témoignages plus nombreux et moins suspects. M. Turquet avait produit des faits, M. de Mun a dénoncé leur inexactitude ; et des explications fournies par le député catholique, il est résulté que la plupart des dénonciations de la commission d'enquête reposaient sur des bases fausses et mensongères, que l'élection de Pontivy était pure de toute corruption, de toute intimidation, de toute fraude, qu'elle réellement la manifestation exacte de l'opinion des populations si chrétiennes du Morbihan, que les accusations dirigées contre elle ne pouvaient s'expliquer que par la haine du catholicisme.

M. Turquet, rapporteur de la commission, est venu répondre à M. le comte de Mun. Il a d'abord déclaré que dans la majorité républicaine « il n'y avait pas un seul ennemi du catholicisme ». Puis, avec une franchise qui fait plus d'honneur à sa naïveté qu'à sa loyauté, il a avoué humblement que l'enquête n'avait pas été complète, contradictoire et impartiale ; il a reconnu que la commission n'avait pu discuter les témoignages, parce que ceux qui avaient été invités à les contrôler, à les discuter, avaient refusé de comparaître devant elle.

Après un pareil aveu, on pourrait croire que M. Turquet allait vider la tribune. Point du tout ; il s'est acharné à défendre, ou plutôt à relire son rapport, si vigoureusement maltraité par la dialectique de M. le comte de Mun. Ramassant les débris épars de l'argumentation de l'enquête, il a vainement essayé de relever l'édifice de l'accusation.

Pris en flagrant délit d'inexactitude, il n'a pas osé nier ses erreurs, mais il a insisté de nouveau sur ce point que M. de Mun avait dû son élection à l'ingérence abusive du clergé, à l'intervention immorale de quelques grands propriétaires, à la pression officielle et à des manœuvres de la dernière heure.

Vainement M. le comte de Mun a-t-il pris de nouveau la parole pour faire remarquer que M. Turquet n'avait pas, dans sa réponse, signalé un seul fait auquel il n'eût déjà répondu et apporté la seule preuve qu'il n'eût déjà réfutée, les gauches ont trouvé que l'argumentation de M. le rapporteur avait une valeur suffisante pour motiver l'invalidation.

Redoutant quelques déflections dans les rangs de la majorité, les ultra-radicaux ont pris contre elles la précaution de réclamer le scrutin public.

CE QUE COUTE LA GUERRE.

La Presse, après avoir examiné les probabilités d'une guerre européenne, amenée par les événements d'Orient, probabilités que d'ailleurs elle veut repousser, publie une statistique fort intéressante, pour rappeler ce que la guerre de Crimée a coûté en hommes et en argent.

D'après le rapport du docteur Chenu, la France, qui avait envoyé 300,000 soldats dans la mer Noire, en a perdu plus de 95,000, soit près d'un tiers de leur effectif. Sur ce chiffre, les maladies, le choléra, le typhus, la dysenterie firent 75,000 victimes.

Les pertes de l'Angleterre, qui n'avait pu mettre sur pied que 98,000 hommes, se sont élevées à 22,000 hommes.

Quant au Piémont, sur un effectif de 42,000 soldats, la mort en a pris 2,000 environ.

Mais, du côté de la Russie, les pertes ont été véritablement énormes. Le docteur Chenu estime qu'elles n'ont pas été moindres de 630,000 hommes. Ce chiffre, qui paraît exagéré, se justifie par l'effectif formidable mis sur pied, par les immenses trajets que durent faire les recrues au milieu de contrées pauvres, sans chemin de fer, presque sans route, et enfin par l'expérience des guerres entreprises précédemment par l'empire moscovite. Il est, d'ailleurs, constant que les Russes perdirent plus de 30,000 hommes sur les champs de bataille.

Quant à la Turquie, on peut évaluer ses pertes à 35,000 hommes, dont 25,000 au moins ont été emportés par les maladies. C'est donc un total de près de 800,000 hommes, dont la guerre de Crimée a causé la mort.

Au point de vue financier, les conséquences de cette campagne ne furent pas moins désastreuses. Suivant les calculs de M. Leroy-Beaulieu, elle força la France à faire plus de 4660 millions de dépenses extraordinaires, qui endettèrent le pays et ne furent couverts que grâce aux emprunts et à l'augmentation des impôts.

La Grande-Bretagne ne dépensa pas moins de 1855 millions de francs pour cette expédition, et le Piémont 53 millions.

Quant à l'empire ottoman, on estime que les frais de la guerre lui coûtèrent 400 millions environ.

Pour la Russie, les dépenses extraordinaires ont été évaluées à près de 4 milliards. Cette campagne a donc grevé de 8 milliards et demi les finances de l'Europe.

Nouvelles militaires.

LES GRANDES MANŒUVRES D'AUTOMNE.

Les grandes manœuvres d'automne auront cette année un intérêt tout particulier. On fera, au mois de septembre, les premiers essais en grand de télégraphie militaire.

Les télégraphistes militaires, qui ont beaucoup travaillé dans ces derniers temps, sont divisés en trois catégories ; la première ligne, qui sert à mettre les avant-postes en communication avec les corps d'armée ; la seconde ligne, qui relie les corps entre eux, et la troisième, qui fait le service des places et des forteresses.

Chaque compagnie est composée d'environ quarante hommes, neuf télégraphistes et trente-un ouvriers appartenant aussi à la télégraphie. Les officiers sont montés.

Les neuf hommes de chaque compagnie qui transmettent les dépêches portent le sabre et ont le grade de sous-officier.

L'établissement d'une ligne se fait avec une rapidité inouïe.

En avant, marche le marqueur, qui indique sur des murs, sur des arbres, avec un morceau de craie, les endroits où doivent être accrochés les fils.

Viennent ensuite les distributeurs avec la voiture contenant le matériel.

Ils déposent les objets nécessaires aux endroits indiqués par le marqueur et continuent leur route.

Arrivent enfin les monteurs, munis d'échelles, qui mettent le tout en place.

L'enlèvement d'une ligne se fait non moins rapidement. Il s'agit de démonter,

tout en courant, les différentes pièces des appareils, d'enrouler le fil et de déposer le tout dans la voiture.

Le fil ordinaire est très-fort. Un mètre résiste à un poids de 80 kilos. Le fil d'avant-poste est très-fin. On en porte aisément un kilomètre sous le bras.

Pour donner une idée de la rapidité avec laquelle s'opère l'enlèvement d'une ligne, disons qu'à Meudon, au camp d'instruction, on est arrivé à démonter et enlever 9 kilomètres à raison de 20 minutes par kilomètre.

Et peut-être en campagne ferait-on mieux. Chaque compagnie de télégraphistes militaires est précédée d'un petit corps d'éclaireurs chargés de la mettre à l'abri de toute surprise.

L'Avenir militaire dit qu'on a renoncé à faire participer l'École de Saint-Cyr aux grandes manœuvres de cette année, comme on y avait pensé d'abord, mais que, l'année prochaine, on enverrait les élèves compléter leur instruction militaire par un séjour de quelques jours au camp de Châlons.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Hier, vers une heure et demie, le nommé Louis Drogy, casseur de pierres, âgé de 43 ans, natif du Vaudelnay, et travaillant pour le compte d'un entrepreneur de Saint-Cyr, s'est précipité sur la voie ferrée de Poitiers, au passage à niveau du Clos-Bonnet, près Saumur, au moment où le train n° 46 s'éloignait à toute vapeur de la gare de la Vendée.

Lorsque le mécanicien le vit, il n'en était éloigné que de cent mètres, et fit tous ses efforts pour éviter l'accident ; mais il n'avait pas assez d'espace pour arrêter la machine, et le train entier passa sur Drogy.

Son cadavre présentait le plus horrible aspect : il a été coupé en diagonale de l'épaule gauche à la cuisse droite.

Après l'enquête et les constatations légales, ses restes ont été portés immédiatement au cimetière.

Depuis quelques jours, Drogy disait qu'il était las de la vie, et qu'il voulait manger un train entier. Avant qu'il ne mit son projet à exécution, il avait été vu sur le bord de la voie, couché sur le talus ; il attendait l'arrivée du train.

Meslier et Changeur, les deux assassins du gardien de Fontevault, ont été amenés hier à Saumur, vers 40 heures du matin. Ils seront conduits d'ici peu à Angers pour être jugés à la prochaine session des assises de Maine-et-Loire.

Festival de Doué.

Le dimanche 23 juillet prochain, ainsi que nous avons été le premier à l'annoncer, aura lieu, à Doué-la-Fontaine, le grand Festival de musiques d'harmonie et de fanfares organisé par la Société philharmonique de Doué, sous les auspices de l'administration municipale, avec les concours des musiques d'Argenton-Château, Chavagnes, Soulangier, Saint-Mathurin, Thouarcé, Brissac, Thouars et Vihiers.

Voici le programme de la fête :
A 4 heures : Réception, à l'entrée du Champ-de-Foire, des musiques d'Argenton-Château et Thouars.

A 4 heures 1/2 : Réception, à la Porte du Château, des musiques de Brissac, Chavagnes, Saint-Mathurin et Thouarcé.

A midi : Réception, à la Porte David, des musiques de Soulangier et Vihiers.

Pendant le défilé, chaque musique jouera à tour de rôle.

A midi 1/2 : Répétition de quelques morceaux d'ensemble, sur la place du Champ-de-Foire.

A 3 heures, sur la place de l'Hôpital : Concert donné par les Sociétés.

(Dans notre prochain numéro, nous publierons le programme des morceaux qui seront exécutés.)

FÊTE DE NUIT.

A 8 heures 1/2 : Festival, sur la place du Champ-de-Foire, par toutes les Sociétés réunies, au nombre de 200 exécutants.

Illuminations, Flammes de Bengale, Feu d'artifice tiré par M. Vincent jeune, artificier à Angers.

A 10 heures : Retraite aux flambeaux avec Flammes de Bengale pendant les parades.

La commission d'organisation du Festival est composée de MM. Marceau, secrétaire ; Lesourd, trésorier, Deroiteau, sous-chef de musique ; G. Liausu, chef de musique.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Rejet de la prise en considération du sous-amendement Madier de Montjau par 330 voix contre 64. Ont voté pour le rejet, MM. Benoist, Berger, de Civrac, de Maillé, Maillé, de Soland. N'a pas pris part au vote, M. Janvier de la Motte.

Rejet de l'amendement Le Pomellec, repris par M. Madier de Montjau, par 276 voix contre 73. Ont voté contre l'amendement, MM. Benoist, de Maillé, Maillé, de Soland. A voté pour, M. Janvier de la Motte. N'ont pas pris part au vote, MM. Berger et de Civrac.

Rejet de la prise en considération de l'amendement Castellane par 242 voix contre 140. Ont voté pour la prise en considération, MM. Berger, Durfort de Civrac, Janvier de la Motte, de Maillé, de Soland. Ont voté contre, MM. Benoist et Maillé.

Adoption de l'article 2 par 280 voix contre 145. Ont voté pour l'adoption, MM. Benoist et Maillé. Ont voté contre, MM. Berger, de Civrac, Janvier de la Motte, de Maillé. N'a pas pris part au vote, M. de Soland.

Rejet par 321 voix contre 32 de l'amendement Gasté. Ont voté pour le rejet, MM. Berger, Benoist, de Civrac, Janvier de la Motte, de Maillé, de Soland. N'a pas pris part au vote, M. Maillé.

Loi sur la retraite de divers fonctionnaires de l'enseignement primaire.

La Chambre, dans sa séance du 40 juillet, a voté la loi suivante :

« Art. 1^{er}. — Les inspecteurs de l'enseignement primaire, les maîtres adjoints des écoles normales primaires, les instituteurs communaux, les institutrices communales, seront compris parmi les fonctionnaires du service actif et ajoutés au tableau n° 2, annexé à la loi du 9 juin 1853. Leur pension de retraite sera, à partir du 1^{er} janvier 1877, réglée conformément aux dispositions de cette loi relatives aux emplois de la partie active.

» Art. 2. — La pension de retraite sera basée sur la moyenne des traitements et émoluments de toute nature, soumis à la retenue, dont l'ayant droit aura joui pendant les six années qui auront produit le chiffre le plus élevé.

» Art. 3. — Le chiffre de la pension de retraite ne pourra être inférieur à 600 fr. pour un instituteur, et à 500 pour une institutrice et une directrice de salle d'asile communale. »

CHEMIN DE FER DE MONTREUIL-BELLAY A ANGERS.

On lit dans le Patriote :

La Compagnie des chemins de fer de Maine-et-Loire a confié la construction de son premier réseau, situé entre Montreuil-Bellay et Angers, à deux entreprises générales, qui la construiront à forfait et doivent la livrer prête à fonctionner.

La partie comprise entre Montreuil-Bellay et la Loire est exécutée par MM. L. Watel, conseiller municipal de la ville de Paris, et M. Ch. Ferry.

Il y a 14 mois que l'on donnait le premier coup de pioche près de Montreuil. Aujourd'hui, les travaux sont pour ainsi dire achevés. Terrassements, travaux d'arts, y compris le pont du Thouet et les ponts du Layon, la pose de la voie, et le ballastage, voire même les stations ; tout est complètement terminé jusqu'à Martigné-Briant, distant de Montreuil de 30 kilomètres. Les locomotives remorquant les trains de ballast roulent à toute vapeur sur cette partie. Les habitants du pays sont étonnés de voir avec quelle rapidité le travail s'est exécuté : on croirait même que le vieux château en ruines de Martigné, avec ses hautes cheminées qui fendent l'air, tremble sur sa base en attendant à ses pieds le roulement et le sifflet des locomotives, avant-coureur des idées libérales : là, à Martigné, sont installés les bureaux des constructeurs, où se centralisent tous les services des sections.

La partie comprise entre Martigné et Bouzeaux est attaquée vigoureusement : là sont les plus forts travaux de terrassements de la ligne, aussi l'activité y est-elle immense. On voit rouler sur des voies provisoires des trains pleins de déblais allant en tous sens ;

les grandes tranchées se vident et les vallons se remplissent, pour égaliser cette route de fer. Quel coup d'œil magnifique que voit vaillant sans relâche, les chevaux bruyants sans relâche, les chevaux bruyants installés sur les chantiers, où les ouvriers vont se désaltérer avec ce délicieux vin de Bouzeaux, qui met hors d'état de travailler ceux qui ne savent pas se tenir sagement au premier verre. Cette partie sera complètement terminée pour les premiers jours d'octobre prochain.

De Bouzeaux à la Loire, les terrassements et les travaux d'art sont terminés ; on pose la voie qui part de Juigné et qui va à la rencontre de celle qui vient de Montreuil, ce net. Aujourd'hui, la locomotive qui transporte le matériel de voie à l'avance arrive déjà jusqu'à Brissac ; la pose marche à grands pas pour atteindre la forêt de Brissac où se trouve la carrière des Brissacs. Dans dix ou douze jours on pourra commencer ce travail, qui sera poussé activement. Les stations de Juigné et de Quiménil-Brissac sont à peu près terminées. On peut tout sera complètement achevé dans cette partie, et toute la ligne de Montreuil-Bellay à la Loire sera achevée vers le 4^{er} octobre prochain, grâce à l'activité des constructeurs et de leurs agents, surtout à M. Watel, qui a voulu lui-même surveiller la construction de la ligne, et qui venait toutes les semaines, pour inspecter les travaux, allant dans ses bureaux, qu'au conseil municipal, dont il est un des membres les plus distingués.

La partie qui s'étend du passage de la vallée de la Loire jusqu'à la gare de la Maître-Ecole (ligne de l'Ouest) est construite par la Société générale de construction de Batignolles, dont M. E. Gouin est le président. Cette société, une des plus puissantes de l'Europe, qui possède d'immenses ateliers dans Paris, où l'on construit des machines de toutes sortes, et des ponts en fer est en même temps constructeur de lignes de chemins de fer. Il n'y a guère de pays où la Société n'ait exécuté des travaux ; elle a construit des ponts métalliques sur tous les grands fleuves et les grandes rivières de l'Europe, percé des chaînes de montagnes comme les Pyrénées et les Apennins ; elle a fait ses preuves partout. Aussi peut-on compter sur elle pour terminer promptement les ponts de la Loire qui seront posés les premiers jours d'août, malgré les crues suivies qui sont survenues et qui arrêtaient forcément les travaux ; M. Pellerin, ingénieur, qui les dirige, a eu à lutter pour arriver à terminer aussi promptement, malgré tous ces contre-temps imprévus. Les terrassements de la Loire marchent bien sous la direction de M. Pellerin, ingénieur, qui depuis quelque temps a donné une nouvelle impulsion à ces travaux. Aussi peut-on affirmer que la ligne ferrée de Montreuil-Bellay à Angers sera livrée à l'exploitation le 4^{er} novembre prochain et peut-être plus tôt.

LA CHANDELLE DE BOSSAY.

Bossay est une commune importante du département d'Indre-et-Loire ; elle est située dans le canton de Preuilly, arrondissement de Loches.

Voici ce qu'on écrit de Bossay, 40 juillet, au Journal d'Indre-et-Loire :

« Depuis un certain temps déjà, la curiosité publique est vivement excitée par un fait singulier qui se passe dans notre commune. Ce fait est le sujet de toutes les conversations et l'on ne s'aborde plus qu'en disant : « Avez-vous vu la chandelle de Bossay ? »

» L'histoire de cette fameuse chandelle est assez curieuse ; la voici :

» Au sud-est de la commune, et à trois kilomètres environ du bourg, se trouve une ferme que l'on appelle le Petit-Ris. Elle est située dans une charmante solitude, pittoresquement accidentée et voisine de la forêt de Preuilly qui passe pour une des plus pittoresques de France.

» A quelques pas de la ferme, il y a un champ de blé, près duquel, un soir, un fant gardait des bestiaux. A l'heure où le soleil disparaissait à l'horizon, cet enfant jetait distraitemment ses regards vers le champ, aperçut une petite flamme brûlant la surface du sol et ressemblant à une chandelle que l'on aurait déposée en cet endroit.

Pris de peur, il se sauva, et, d'une voix tremblante d'émotion, il raconta aux gens de la ferme le fait étrange dont il avait été témoin. On accourut, et plusieurs personnes purent, en effet, constater l'existence de la chandelle mystérieuse.

Le soleil était à peine levé que déjà la nouvelle s'échappait comme un trait des solitudes du Petit-Ris, s'était répandue dans les villages voisins, dans le bourg de Bossey, à Charnizay, Preuilly, Azay-le-Féron et autres communes. De toutes parts les curieux arrivent pour contempler le phénomène; nuit et jour on les compte par centaines; c'est une procession interminable. Jamais, de mémoire d'homme, nos contrées n'avaient vu pareil nombre de visiteurs. Parmi ces curieux, qu'un total on évalue à plus de dix mille, on en remarquait qui étaient venus de points très-éloignés, notamment de Châtillon-sur-Indre, du Blanc (Indre) et de Châtelleraut (Vienne).

Chacun cherchait l'explication du phénomène qu'il avait sous les yeux, et il faut dire tout de suite qu'il n'en a pas encore été trouvé une qui soit suffisamment claire et précise.

On a parlé de feux-follets; mais ceux-ci sont mobiles et voltigent aux moindres caprices du vent, tandis que la flamme dont il s'agit est fixe.

Naturellement, la superstition s'en est mêlée, et certains habitants du pays ont voulu attribuer à un fait que la science expliquera certainement des causes étranges, surnaturelles. A ce propos, une légende a été racontée.

A une époque que l'on ne saurait précisément fixer, une jeune fille demeurant au Petit-Ris, ou autre ferme de la contrée, eut la fatale idée de se déguiser en loup-garou et de se montrer ainsi dans les champs pour effrayer les voisins. Or, en ce temps-là, les habitants des campagnes croyaient fermement à l'existence des loups-garous, et il ne fallait pas plaisanter avec eux sur ce chapitre.

Un paysan aperçut le faux loup-garou; il le poursuivit, armé de son fusil, et lui envoya une balle. La jeune fille tomba morte. On la reconnut, et dans l'embarras où l'on se trouvait à la suite d'un pareil crime, on enterra secrètement le cadavre près de la ferme du Petit-Ris.

Au dire des gens peu éclairés (j'emploie une expression aussi modérée que possible), ce serait cette jeune fille qui apparaîtrait aujourd'hui sous la forme de la Chandelle mystérieuse pour réclamer des obseques.

Autre récit que l'on fait concorder avec la légende: — Un villageois passant au Petit-Ris vers minuit, heure spécialement consacrée aux apparitions, aurait vu défilier un convoi funèbre dans le champ où l'on voit la flamme. Un cercueil recouvert d'un drap blanc était porté par plusieurs jeunes filles entourées d'un certain nombre d'autres personnes ayant des lumières à la main. Celui qui eut cette vision s'enfuit au plus vite, sans oser tourner la tête pour voir ce que devenait le convoi.

Suivant d'autres, qui aiment également les choses merveilleuses, on aurait aperçu, toujours à minuit, et toujours dans le même endroit, une grande dame tout de noir habillée et ayant sur les bras un objet dont la forme n'a pu être déterminée d'une façon précise.

Ces racontages fantastiques, réminiscences des temps les moins éclairés du moyen âge, prouvent que certains esprits n'ont pas eu encore une part suffisante des bienfaits de l'instruction.

Quoi qu'il en soit, les visites continuent au Petit-Ris, moins nombreuses cependant qu'au début de l'apparition.

Quelques personnes, voulant se rendre compte du phénomène, ont fait venir des journaliers pour creuser à l'endroit où la flamme se montre; mais ceux-ci, après avoir enlevé une certaine quantité de terre, ont abandonné le travail: ils avaient peur!

Les choses en sont là. On attend, dans nos contrées, un savant de Tours, qui, espérons-le, n'aura pas peur, et nous expliquera le plus naturellement du monde le fait curieux qui a mis tout notre pays en émoi.

MUSIQUE DU COLLEGE.

Demain dimanche, 16 juillet, à 8 h. 1/4 du soir, la musique du collège exécutera, dans le Square du théâtre, les morceaux suivants:

1° La Voie sacrée, marche..... RYEMBAULT.

- 2° Allégo militaire..... G. FÉBRE.
- 3° La Reine Berthe, fantaisie.... TILLIARD.
- 4° Polka mazurka..... CLODONIR.
- 5° Coucou, polka..... HEMMERLÉ.

Faits divers.

Dans l'après-midi de jeudi, la rivière du Rez, aux environs du moulin de Castelnaud, près Montpellier, a été le théâtre d'un tragique événement, que raconte ainsi le *Messager du Midi*:

Un sergent et un trompette de la garnison de Montpellier, tous deux appartenant au service de la Manutention, se rendaient au moulin de Castelnaud, où ils rencontraient le nommé Ponchereau, concierge de la Manutention, et son fils, âgé de dix ans.

Les affaires du service retenant M. Ponchereau dans le moulin, son fils sortit avec les deux soldats et vint se promener au bord de la rivière.

La température excessive de la journée, la limpidité de l'eau décidèrent les deux militaires à se baigner; ils étaient bons nageurs et aucun accident ne semblait devoir assombrir leurs joyeux ébats.

Le jeune Ponchereau, qui assistait de la rive aux divertissements des deux soldats, fut tenté à son tour de se mettre à l'eau. Il demanda au trompette de le porter sur la rive opposée, à un endroit où la rivière, peu profonde, laissait voir un magnifique lit de sable.

Après s'être fait un peu prier, le trompette prend sur ses épaules le jeune Ponchereau. La distance à franchir était courte, 3 mètres au plus, car la rivière est très-étroite à ce niveau.

Armé de son fardeau, le trompette se met à nager pour gagner l'autre rive; mais à peine a-t-il fait quelques brasses, que l'enfant s'effraie, pousse des cris et serre le cou du soldat avec une force et une énergie décuplées par la peur.

Le trompette, à moitié asphyxié, se débat, cherche à se débarrasser de l'enfant qui l'étreint; ses mouvements sont paralysés, et tous deux disparaissent sous l'eau.

Cette scène n'a duré qu'un instant, et le sergent, qui nageait dans les environs, n'a pu arriver à temps pour porter secours à son camarade; mais à peine les deux corps ont-ils disparu, que le sergent Perny plonge à l'endroit où il les a vus disparaître et va essayer de débarrasser son camarade.

Quelles ont été les péripéties de cette lutte terrible? Il nous paraît dès à présent bien difficile de pouvoir les transcrire. Toujours est-il qu'au bout de quelques secondes, le trompette, à moitié noyé, réparaisait sur l'eau et pouvait à grand-peine gagner la rive; il avait une contusion à la jambe.

Quant au sergent et au jeune Ponchereau, ils avaient disparu, et l'agitation de l'eau à certain endroit pouvait seule laisser deviner le lieu où se passait le drame.

C'est à ce moment que, attiré par les cris, M. Castan, maire de Castelnaud, arrive. Se rendant immédiatement compte de ce qui se passe sous ses yeux, sans calculer le danger qu'il va courir, M. Castan se jette résolument à la rivière, parvient à saisir l'enfant et le ramène expirant sur la rive.

M. le docteur Fleury, immédiatement prévenu, donna les premiers soins à l'enfant, qui malheureusement expira quelques heures après.

Le cadavre du sergent a été trouvé dans la soirée, à quelques mètres du lieu où s'était passée cette scène lugubre.

UN NOUVEAU ROI.

L'ex-avoué de Périgueux, Antoine-Orléie 1^{er}, roi d'Araucanie, est distancé de plusieurs longueurs, dit le *Mémorial de Saint-Marcellin*. Aujourd'hui, la fée qui préside aux destinées royales vient de frapper avec sa baguette magique à la porte d'un jeune instituteur, natif de Poliénas, habitant actuellement à Teucin, près Grenoble, pour lui offrir le sceptre royal des îles Mariannes dans la Micronésie.

Voici, en deux mots, l'histoire ou plutôt le bruit qui circule dans notre pays et que nous ne reproduisons pas sans réserves:

Un sieur Lanfrey, originaire de Poliénas, près Saint-Marcellin, serait parti, il y a environ deux siècles, pour une expédition lointaine dans l'Océanie où il se serait établi.

Plus tard, sa famille aurait acquis des Espagnols la possession et la souveraineté des petites îles Mariannes, et tout récemment le dernier rejeton de cette dynastie

royale, M. de Colmont, n'ayant aucun descendant mâle, pour ne pas voir passer la couronne sur une tête étrangère, aurait fait faire par le consulat d'Espagne des recherches dans notre arrondissement sur l'ancienne famille des Lanfrey à Poliénas, et S. M. aurait offert, avec la main de sa fille, le trône mariannais au jeune Antoine Lanfrey, âgé de dix-huit ans, lequel se disposait, nous dit-on, à prendre son brevet d'instituteur.

On nous assure que le futur monarque doit bientôt quitter notre pays avec plusieurs familles, et qu'il s'embarquera à Marseille où l'attend un beau navire espagnol.

Une couronne de roi et la main d'une jeune reine offertes du même coup à un maître d'école, cela ne dépasse-t-il pas tous les rêves féeriques des contes de Perrault?

Une naïveté: **

Un brave homme de notre connaissance ignore complètement l'orthographe.

L'autre jour, il reçoit, à l'occasion de sa fête, une lettre de son fils, qui fait en ce moment ses études au lycée.

— Ah! mon ami, quelle lettre! dit-il à un vieil ami. Et pas une faute d'orthographe.

— Comment peux-tu le savoir, puisque tu ne le connais pas?

— Ce n'est pas difficile. Tous les mots qu'il emploie, je les écris autrement que lui.

Variétés.

Le tunnel sous-marin franco-anglais.

La Compagnie française du chemin de fer sous-marin entre la France et l'Angleterre a repris dans la Manche les sondages qu'elle exécutait l'été dernier. Elle n'a pu les recommencer que depuis quelques jours, parce que la saison des temps calmes est très-tardive dans la Manche.

Ces opérations ont pour but de déterminer non pas la profondeur de l'eau que les ingénieurs hydrographes de France et d'Angleterre ont fait connaître fort en détail depuis longtemps, mais d'étudier la configuration des divers bancs de craie qui constituent le fond du détroit, de savoir jusqu'à quel point ils sont contournés ou se présentent sous la forme de plans réguliers, et de découvrir les brisements qu'ils pourraient avoir subis. Si, par l'effet des soulèvements et des secousses qui ont été très-répétées dans la formation de la croûte terrestre, ces bancs avaient été rompus, il en résulterait des fissures plus ou moins larges par où il serait possible que les eaux de la mer affluassent de manière à troubler et compliquer les travaux du tunnel.

Chacun des bancs nombreux dont la série constitue les terrains de craie ayant son aspect particulier et une composition chimique qui lui est propre, il est possible qu'au moyen de sondages multipliés qui rapporteraient des échantillons suffisamment caractérisés des roches faisant le fond de la mer, de tracer une carte où l'affleurement de chacun des bancs sur ce fond même serait exactement dessiné. De cette manière, on en connaîtrait toutes les inflexions, et spécialement toutes les ruptures, parce que celles-ci, quand il en existe, étant toujours dues à un soulèvement ou à un affaissement, déterminent un déplacement brusque d'une ou moins des deux parties du terrain qui ont été disjointes. Et alors la ligne d'affleurement de chacune des couches rompues offre une solution de continuité et se trouve brusquement rejetée à une certaine distance. Les sondages ont donc dû être et sont exécutés de façon à rapporter des échantillons.

Ces recherches, dont on comprend ainsi tout l'intérêt, avaient commencé l'été dernier sur le côté français du détroit et avaient été poussées jusqu'aux approches des eaux anglaises. Cet été, les ingénieurs travaillent dans les eaux anglaises elles-mêmes, avec l'autorisation que l'Amirauté britannique s'est empressée d'accorder. Ils emploient, cette fois, des appareils nouveaux qui accélèrent beaucoup les opérations, de sorte que, pendant l'espace de dix à onze semaines que durera la saison calme, il sera possible de faire des milliers de sondages.

Les échantillons des roches du fond de la mer que la sonde rapporte dans la plupart des cas où ces roches sont à nu formeront une collection qui ne sera pas seulement d'un grand intérêt pour la science géolo-

gique, mais qui, en outre, fournira de précieuses indications sur la composition des différents bancs et sur leur résistance aux infiltrations.

La compagnie avait commencé, à la fin de février, auprès de Sangatte, un trou de sonde qui suit son cours et qui est maintenant à 82 mètres. Il doit traverser le massif entier des terrains de craie et en donner des échantillons plus volumineux que ceux qu'on peut retirer du fond de la mer, par des sondages. L'objet de ce trou de sonde était aussi de déterminer, par des jaugeages soignés, la quantité d'eau dont sont imprégnés les différents bancs, et qu'ils pourraient verser dans les travaux.

Ces jaugeages ont constaté jusqu'ici que les couches spéciales dans le massif desquelles on se propose de pratiquer le tunnel sont très-peu aquifères; quelques-unes même sont complètement exemptes d'eau.

La compagnie anglaise qui doit exécuter la moitié du chemin de fer sous-marin attendant à l'Angleterre n'a pas encore organisé des travaux d'exploration semblables à ceux de la compagnie française.

Dernières Nouvelles.

Belgrade, 14 juillet.

Le combat engagé par le colonel Lechjanin a duré jusqu'au milieu de la nuit de jeudi. Les positions turques, devant Zaitchar, attaquées avec une ardeur extrême, ont été enlevées.

Les troupes serbes et surtout la brigade de Belgrade ont montré une grande bravoure. Elles luttèrent contre les meilleures troupes turques, y compris la garde impériale venue de Constantinople par le Danube.

Il n'y a aucune autre nouvelle importante à signaler.

Les bulletins turcs sur le combat qui a eu lieu le 12 à Novi-Bazar sont complètement inexacts. Le colonel Antich est toujours devant Novi-Bazar et le colonel Illitch près de Metrovitza.

Peko Paulovich a battu hier les Turcs près de Klek. Les Turcs ont eu 15 morts et 15 blessés. On leur a fait aussi des prisonniers.

Les pertes des insurgés sont peu considérables.

Les Turcs, après une courte fusillade contre le corps commandé par le prince Nikita, ont abandonné les retranchements de Dernizza, de Stolatz et du fort de Khutch. Les Monténégrins ont pris des tentes, des munitions, des vivres, 50 bœufs, 400 moutons, et à Klitch, deux canons.

Les Turcs continuent à se fortifier à Metobija, où ils comptent livrer bataille.

Vienne, 14 juillet.

Les cabinets de Vienne et de Saint-Petersbourg ont fait des communications aux autres grandes puissances sur les résultats de l'entrevue de Reichstadt.

Les nouvelles de Bosnie signalent un mouvement tendant à l'annexion de cette province par l'Autriche. On assure que des manifestations non équivoques dans ce sens seront adressées prochainement à Constantinople et à Vienne.

Pour les articles non signés: P. GODET.

BON PLACEMENT.

On annonce comme imminente l'émission de 10,000 obligations à 140 fr., rapportant 9 francs par an et remboursables en 30 ans à 200 fr. (soit produit net 7.77 0/0), faite pour le compte de la Société française des Charbonnages et du chemin de fer de Pienza-Murlo, dont le siège est à Paris.

Cet emprunt est garanti, indépendamment du Capital de la Société, par deux charbonnages dont les 3,146 mètres de galeries peuvent produire immédiatement environ 60,000 tonnes, à 7 fr. de bénéfice par tonne, et par un chemin de fer à grande section, de 23 kilomètres, desservant ces mines, et ouvert au trafic public avec tout le réseau italien.

Aussi LA HOUILLERIE, journal réputé pour sa compétence et sa grande réserve en pareille matière, présente-t-elle ce placement comme un des mieux garantis et des plus rémunérateurs qu'il lui ait été donné de recommander depuis 10 ans.

L'émission est faite par les soins de la Société de CRÉDIT MINIER, 5, rue de Châteaudun, Paris, à laquelle on fera bien de s'adresser sans retard et avant la souscription publique.

Quelque chose d'intéressant!

L'annonce de fortune de Samuel Heckscher senr, à Hambourg, qui se trouve dans le numéro d'aujourd'hui de notre gazette, est bien intéressante. Cette maison s'est acquise une si bonne réputation par le paiement prompt et discret des montants gagnés ici et dans les environs, que nous prions tous nos lecteurs de faire attention à son insertion de ce jour.

P. GODET, propriétaire-gérant.

GRAND DÉBALLAGE DE LINGERIE ET BRODERIE

21, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

AVIS AUX DAMES

Le Propriétaire du grand déballage de Broderie et Lingerie prévient les Dames qu'il vient d'ajouter à sa spécialité grand assortiment d'articles en couleur, haute nouveauté : robes d'enfants, jupons, etc.

2,000 parures plissées, prix incroyable de	1 f. 45 la pièce.
3,000 beaux bonnets à rubans de toutes couleurs, pour dames, à	1 45 —
Beaux mouchoirs avec écusson brodé et initiales, les deux pour	1 25
2,000 mètres, beaux rideaux brodés, solde, depuis	0 70 le mètre.
Dessus d'édredon, depuis	4 95
Dessus de lits, depuis	6 50
Jupons plissés, de	2 45 à 150 fr.
Plus de 2,000 belles bandes brodées, solde, depuis	1 45 les 4 m. 20 c.
20,000 francs de riches broderies de Nancy, soldés ; Mouchoirs baptiste, de	2 45 à 150 fr. la pièce.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE
UN JARDIN**
Rue Saint-Lazare, n° 34.
S'adresser audit notaire. (340)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION
Dimanche 23 juillet, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur,

DE MAISON

De construction récente,
Composée de deux pièces au rez-de-chaussée, deux pièces au premier étage, caves, greniers, servitudes, et jardin contenant 5 ares; le tout sis au Pont-Fouchard, rue du Bourg-Neuf.
On pourra traiter de gré à gré avant l'adjudication.
S'adresser audit notaire. (289)

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

SUR LICITATION,
Entre majeurs, avec admission d'étrangers,

En l'étude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur, rue Beaurepaire,

Le dimanche 23 juillet 1876, à une heure après midi,

DES IMMEUBLES

Ci-après désignés :
1^{er}. D'UNE MAISON, située à Saumur, rue d'Orléans, habitée par M. Fournier, coiffeur.
2^{es}. De DEUX MAISONS, se tenant, situées à Saumur, sur les Ponts, faisant l'angle de la rue des Capucins et de la rue du Canon.
On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.
Facilités de paiement.
Pour plus amples renseignements, voir les placards affichés.
S'adresser à M^e MÉHOUSAS, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
LA MAISON DE MAITRE
DU PRIEURÉ DU COUDRAY,

Avec servitudes, vastes caves, cour, jardin et clos de vigne; le tout situé au bourg du Coudray-Macouard, d'une contenance de 30 ares.
S'adresser à M. GAURON-LAMBERT, ou à M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON
Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 48,

Joignant d'un côté la veuve Renault, d'autre côté au midi M. Foucher, par devant la rue de Bordeaux et par derrière M. Guibert.
Entrée en jouissance de suite.
Facilités pour le paiement.
S'adresser :
Soit à M. François PERCHER, géomètre-expert, demeurant à Saumur, rue Dacier;
Soit à M^e MÉHOUSAS, notaire, rue Beaurepaire. (328)

Etudes de M^e MÉHOUSAS et de M^e ROBINEAU, notaires à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire,
En l'étude de M^e MÉHOUSAS, notaire, rue Beaurepaire, à Saumur,

Le dimanche 16 juillet 1876, à midi,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,
Dépendant de la succession de M^{lle} Adèle Fournier, de Courchamps.
Commune de Courchamps.
1° Cinq ares 50 centiares de vigne, aux Lisonneaux.
2° Un are 50 centiares de terre, à la Place.
Commune de Cizay.
3° Trente-trois ares de vigne, aux Gaudins.
4° Cinq ares 50 centiares de vigne, au même lieu.
5° Onze ares de vigne, au même lieu.
6° Trente-trois ares de vigne, aux Gaudins.
Commune de Rou-Marson.
7° Quatre ares 48 centiares de bois, au Maréage.
8° Un hectare 8 ares 75 centiares de bois, aux Vieilles-Vignes.
9° Soixante-dix-huit ares 26 centiares de bois, aux Vieilles-Vignes.
10° Neuf ares 47 centiares de bois, au canton du Puits.
11° Un hectare 59 ares 15 centiares de bois, aux Petites-Brondes.
12° Soixante-seize ares 55 centiares de bois, aux Bois-Foux.
S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUSAS, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
En totalité ou par parties,
LA

FERME DES NOYERS
Située à Russé, commune d'Allonnes,

Exploitée par les époux Brelon-Richard.

Cette ferme, composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, vignes, jardins, pâtures et prés, contient en totalité vingt hectares quatrevingt-treize ares deux centiares.
Les acquéreurs pourront entrer en jouissance par l'occupation au 1^{er} novembre 1876.
Toutes facilités seront données pour les paiements.
S'adresser, pour visiter la ferme et pour les renseignements :
1° A M. PAUL RATOUIS, juge de paix à Saumur;
2° A M. JOLY, ancien architecte à Saumur, rue de la Petite-Douve;
3° Et à M^e MÉHOUSAS, notaire, dépositaire des titres de propriété.

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

VENTE MOBILIERE

POUR CAUSE DE DÉPART,
Au Châlet de Cunault, près le bourg de Cunault.

Le dimanche 16 juillet 1876, à une heure après midi, M^e Méhousas, notaire à Saumur, procédera à la vente du mobilier garnissant le Châlet de Cunault.

On vendra :

Batterie de cuisine, ustensiles de ménage, vaisselle, verres, carafes, bouteilles, meubles de salle à manger, ameublement de salon, composé de divan, fauteuils, chaises, tables, glaces, pendule, rideaux, stores, lits garnis, literie, couvertures, couvre-pieds, édredons, armoires, commodes, secrétaire, tables de toilette, etc.
On paiera comptant, plus 6 p. 0/0.

A LOUER

En totalité ou par parties,
Vastes appartements, caves propres au commerce des vins, greniers, écurie, remise, rue des Basses-Perrières, 3.
S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien. (268)

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIERE

Le 23 juillet 1876, chez M. Germain Fremont fils, à Munet, commune de Distré, à midi,

On vendra :
Armoires, buffet, étagères, coffres, bahuts, tables, linge de corps, vêtements de femme, draps de lits, couvertures, traversins, couvertures, bois de lit, bouteilles vides et autres bons objets de ménage.
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

RIELLANT

DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT
9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulailiers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Beilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles.

Gain principal év.	Nouvelle annonce de fortune.	Les gains sont garantis par l'Etat.
450,000 marcs.		

Invitation à la participation aux chances de gains, aux grands tirages de primes garantis par le gouvernement du pays, dans lesquels plus de 8 millions 690,000 reichsmars doivent forcément sortir.

Dans ces tirages avantageux, contenant encore suivant prospectus seulement 84,500 lots, sortent les gains suivants, savoir : 1 gain évent. de 450,000 marcs, ensuite marcs 300,000, 150,000, 80,000, 60,000, 40,000, 36,000, 8 fois 30,000, 24,000, 20,000, 12 fois 18,000 et 15,000, 19 fois 12,000 et 10,000, 4 fois 8,000 et 6,000, 5,000 et 4,000, 263 fois 3,000 et 2,000, 436 fois 1,500, 1,400, 2,000 et 1,000, 1,648 fois 600 et 300, 160 fois 240, 200 et 180, 281 fois 142, 297 fois 140 et 122, 9750 fois 94, 80, 66 et 38, marcs, qui sortiront en 6 parties dans l'espace de quelques mois.
Le premier tirage est officiellement fixé aux
20 et 21 Juillet a. c.

et le lot original entier coûte seulement francs 20,
le demi-lot original seulement francs 10,
le quart de lot original seulement francs 5,
et j'expédie ces lots originaux garantis par l'Etat (pas de promesses équivoques) même dans les contrées les plus éloignées, contre envoi affranchi du montant, le plus commodément dans une lettre chargée. Chaque participant reçoit de moi gratuitement avec le lot original aussi le prospectus original muni du sceau de l'Etat et immédiatement après le tirage, la liste officielle sans en faire la demande.
Le paiement et l'envoi des sommes gagnées se font par moi directement et promptement aux intéressés et sous la discrétion de l'Etat absolu.

Chaque commande peut se faire par mandat de poste. On peut d'adresser les ordres en toute confiance à
Samuel Heckscher senior,
Banquier et comptoir de change, à Hambourg (ville libre).
Saumur, imprimerie de P. GODET.

TRAITEMENTS LES PLUS EN RENOM

MALADIES DE LA PEAU Eczéma, Psoriasis, Démangeaisons, Dartres, etc. guéris sûrement par la **Crème Souveraine de Carré**, pharmacien à Bergacac et Tours, 2 fr. 50 le pot. A Saumur, Besson, ph.

HERNIES Chutes et déviations de matrice. Guérison radicale en 8 jours, sans bandages, par le spécifique de **Floury**, pharm. au Mans (Sarthe). Traitement complet pour adultes, 50 fr., pour enfants, 30 fr.

Dernier mot du progrès. **LE BIBERON-POMPE MONCHOVAUT** récemment inventé, est le seul qui n'échauffe pas, et n'épuise pas les enfants parce qu'il est le seul qui imite parfaitement le sein de la mère, attendu que le lait monte toujours, sans aucun effort de succion, et qu'il ne redescend pas. Approuvé par les Sociétés médicales. — Il est garanti. — Essayez avant de l'acheter. — Dépôt général, à Paris, Pharmacie centrale de France, 7, rue de Joux. — La fabrique à Laon, envoi franco le prospectus détaillé contre un timbre de 5 cent.; et dans les villes sans dépôt, un biberon-pompe soigné, en caoutchouc blanc ou noir, avec pièces de rechange, contre 2 fr. 50.

On demande un dépositaire, à Saumur, pour le BIBERON-POMPE MONCHOVAUT. (214)

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18 LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur sousigné.